RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

LICENCE DE STATION DE NAVIRE N°0121A741512FAC8700

SHIP STATION LICENCE
LICENCIA DE LA ESTACION DE BARCO (*)

Valable jusqu'au : **31/12/2022**

Validité prorogée au : **31/01/2023**

Identifiant : **S 3004261**
Code CIAC : **SANS**

Type de navire : **PLAISANCE**
MMSI : **227 354 840**
Indicatif d'appel : **FAC8700**
Nom : **NUAGE II**
Quartier / Immatriculation : **AY F22757L**

ANFR - 0000004 - TTF - 14147/21166

M. KAYSER OLIVIER
15 PASSAGE DE LA TOUR DE VANVES
75014 PARIS

Qté	Type d'équipement	Réf. commerciale et N° d'identification	Puiss. Ém.	Bande de fréquence
1	VHF FIXE ASN	ICOM IC M 323	25,0 W	DE 156 MHZ A 174 MHZ
1	VHF PORTATIVE (SANS ASN)	USHIP V 3	5,0 W	DE 156 MHZ A 174 MHZ
1	AIS CLASSE B	ICOM MA 500 TR (PLAIS.)	2,0 W	161.975 MHZ - 162.025 MHZ
1	BALISE COSPAS S. EPIRB	OCEAN SIGNAL RESCUE ME EPIRB 1 Code hexa : 1C64AD4300FFBFF	5,0 W	121,5MHZ ET 406-406,1MHZ

Cachet de l'autorité :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Direction des Affaires Maritimes

A Paris, le 02/12/2021
Le sous-directeur de la sécurité maritime
Vincent DENAMUR

Le service dénommé «gestion des licences et de MMSI» met en oeuvre un traitement informatisé de données personnelles vous concernant dont le responsable de traitement est l'ANFR. Ce service est en charge de la gestion des attributions des licences de station de bord, des indicatifs d'appel et des identités du service mobile maritime et du service de radiotéléphonie sur les voies de navigation intérieure (codes MMSI et ATIS). Cette gestion comprend la délivrance, la modification, le renouvellement, la résiliation et le contrôle des licences concernant les identités du service mobile maritime et fluvial. Afin de permettre la coordination et l'organisation efficace des opérations de recherche et de sauvetage en cas d'appel de détresse, l'ANFR communique à l'UIT (Union Internationale des Télécommunications : agence Suisse dont le pays est reconnu comme assurant un niveau de protection adéquat par la Commission Européenne) les informations relatives à la station de navire : MMSI, indicatif d'appel, matériel à bord quartier et immatriculation, longueur, jauge et nom de navire, par ailleurs pour les bateaux fluviaux les codes ATIS sont transmis à la commission RAINWAT (Regional Arrangement on the Radiocommunication Service for INland WATerways) à VNF (Voies Navigables de France) ainsi qu'à certains services des Affaires maritimes. Pour favoriser l'identification du navire et de ses utilisateurs en cas d'alerte de détresse, des données à caractère personnel (nom, prénom, adresse, coordonnées tel.) peuvent être visibles des Centres Régionaux Opérationnels de Surveillance et de Sauvetage (CROSS), des deux centres spécialisés de secours en mer (Nouvelle-Calédonie et Papeete) , du FMCC (French Mission Control Center) et de services spécialisés des Affaires maritimes afin de collaborer à des fins de sauvegarde de la vie humaine en mer si vous en avez exprimé votre consentement. Dans ce cas, aucun désaccord n'a été formulé à la fin de votre déclaration dans le champ «observation»). La licence est délivrée pour l'installation et l'utilisation des équipements radioélectriques décrits ci-dessus. Ce traitement repose sur l'exécution d'une mission d'intérêt public qui découle des dispositions des articles L41-1, L43 et R20-44-11 du Code des postes et des communications électroniques. Vos informations personnelles seront conservées pour la durée de votre licence augmentée des durées de prescriptions légales en vigueur. Conformément au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous bénéficiez du droit d'accès, de rectification, d'effacement, du droit à la limitation du traitement. Vous pouvez également nous transmettre des directives particulières concernant la conservation, l'effacement et la communication de vos données à caractère personnel après votre décès. Vous pouvez exercer ces droits en contactant le délégué à la protection des données à l'adresse suivante : dpo@anfr.fr ou à l'adresse postale qui est indiquée au dos de la licence .Vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNIL. Si vous avez consenti à ce que l'ANFR communique vos données personnelles en cas d'appel de détresse, vous pouvez retirer votre consentement à tout moment en contactant dpo@anfr.fr

(*) Conformément au Règlement des Radiocommunications annexé à la Convention de l'Union Internationale des Télécommunications actuellement en vigueur, et aux dispositions des articles D 406-11 et D 406-12 du code des postes et des communications électroniques, la présente autorisation est délivrée pour l'installation et l'utilisation des équipements radioélectriques décrits ci-dessus.